

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2014

Le 27 septembre 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX,
Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE,
Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

La séance est ouverte à 9 h 30.
Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

Avant de débiter la réunion, M. le Maire propose d'observer une minute de silence à la mémoire d' Hervé Gourdel, assassiné en Algérie par une organisation terroriste djihadiste.

Ordre du jour de la réunion :

1- Approbation du compte-rendu du 20 juin 2014.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- SDEA : adhésion au groupement d'achats.

Notre commune va devoir prochainement choisir un prestataire pour son approvisionnement en électricité.

La SDEA a pour mission de rassembler les diverses communes dans un groupement d'achats, se positionnant ainsi en syndicat capable de défendre nos intérêts et de financer les appels d'offre. Vu la taille de notre commune, nous ne sommes pas concernés pour l'instant compte tenu de l'importance de nos abonnements, mais il convient de manifester dès maintenant notre adhésion afin de donner au syndicat les moyens de défendre nos intérêts. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3- Adhésion à la certification PEFC (gestion durable de la forêt communale).

Adhérer à cette certification, pour un montant de 55,00 € pour 5 ans, permet d'offrir un label de qualité de nos bois lors de toute vente. Il s'agit de renouveler notre adhésion. L'adhésion de la commune est approuvée à l'unanimité.

4- Participation financière suite à l'achat de la niveleuse par l'Association Foncière.

Suite à l'achat d'une niveleuse tractée, pour un montant total de 11 000,00 €, somme financée en partie par les deux communes de Bucey-en-Othe et de Fontvannes (2 500 € chacune), et en partie par l'Association Foncière, M. Philippe Bréhaudat, président de l'A.F. nous fait parvenir un courrier nous demandant de délibérer pour certifier notre participation financière.

Ce matériel nous permet d'entretenir nous-mêmes les chemins communaux et sera ainsi utilisé, par exemple, à la réfection du chemin de Cliquat et des voies situées en amont du chemin du Monument aux Morts, afin de supprimer durablement les coulées de boue à chaque intempérie. Nous délibérons et la décision est votée à l'unanimité.

5- Tarif de l'eau.

Le prix de l'eau était l'an dernier de 1,45 € /m³, le coût de l'abonnement compteur était de 11,00 €, les taxes se situaient à hauteur de 0,40 %.

Entre le débit du puits et le cubage facturé aux consommateurs, une fourchette de 25 % de « perte » est accordée. Or à Bucey-en-Othe nous constatons seulement 1,8 % de perte. Nous décidons donc de ne pas modifier le prix de l'eau pour cette année, et d'autre part de procéder à une nouvelle « tranche » de remplacement des compteurs d'eau, ceux datant de 1993 à 1999 (en adoptant un rythme d'une vingtaine de compteurs par an).

6- Création de poste suite à l'obtention du concours adjoint administratif 1ère classe de l'Agent non titulaire en poste.

Agathe Bertrand-Mosnier, secrétaire de mairie, ayant réussi le concours d'Adjoint Administratif 1ère classe, il convient de voter la création de son poste au sein de la mairie en vue de sa titularisation.

Décision qui est bien sûr votée à l'unanimité.

7- Point sur la charge de travail de l'adjoint technique.

M. le Maire rappelle les modalités du contrat d'Angélique Manteau, qui est employée 26 heures par semaine, avec un léger déséquilibre volontaire entre l'été, où elle fait plus d'heures, et l'hiver où le travail est moindre. Bien que donnant toute satisfaction dans les tâches qui lui sont confiées, il s'avère qu'elle ne peut supporter davantage de charge de travail. Il convient de réfléchir à la conduite à tenir : soit lui allouer un plus grand nombre d'heures par semaine, ce qui pourrait devenir éreintant, soit employer une seconde personne, de préférence un homme, afin de la seconder dans les travaux plus physiques et plus techniques.

M. le Maire propose que nous prenions le temps de la réflexion pour arriver à la bonne décision. En effet, il juge souhaitable de privilégier l'emploi d'un personnel stable et consciencieux, plutôt que de provoquer une succession d'emplois précaires.

8- Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Cet organisme a pour vocation de faire bénéficier les agents communaux de certains avantages sociaux, au même titre qu'un comité d'entreprise : aides familiales, prêts bonifiés, informations juridique, chèques réduction divers, prime naissance, décès, plan épargne, chèques voyages, mariage, déménagement, etc...

Les syndicats de taille plus importante que notre commune, tels la CDC, le SIGRS, ont pour leur part choisi d'adhérer à ce comité. Il en coûte une participation d'un minimum de 194 € par an et par agent. Après discussion, nous pensons que nos agents communaux qui bénéficient déjà d'une prime potentielle en fonction de leur mérite équivalente à un treizième mois, ne sont pas forcément susceptibles de trouver un intérêt parmi ces avantages. Nous procédons alors à un vote pour décider si oui ou non nous adhérons à cet organisme.

Le vote se solde par une voix pour, deux abstentions, et six voix contre.

9- Fiscalité : ajustement de la taxe d'aménagement.

La taxe d'aménagement est supportée par toute personne engageant des travaux d'agrandissement, ou de construction d'une habitation, en créant de ce fait de la surface taxable. Elle permet de financer l'aménagement des accès aux habitations (chemins impropres à la circulation, fourniture d'eau, d'électricité, etc...). Le taux actuel de la taxe est de 1%.

Au vu des pourcentages appliqués par les communes voisines, et le coût important des travaux de réfection de voirie à venir, M. le maire propose de porter le pourcentage à 5 %.
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

10 – PLU : point sur la réforme.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit que les POS non transformés en PLU au 31 décembre 2015 deviennent caducs au 1er janvier 2016. Il conviendrait donc d'engager une procédure de transformation du POS actuel en PLU.

Nous disposerions d'un délai reporté au 26 mars 2017 maximum pour la mise en place d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Dans le cas contraire, nous retomberons dans le cadre du Règlement National d'Urbanisme au 1er janvier 2016.

Cette étude nécessite de passer par un bureau d'étude. Elle consiste à étudier dans les moindres détails le schéma d'urbanisme que nous voulons mettre en place dans notre commune dans une projection à long terme. Elle nécessite un engagement humain important et un coût financier de l'ordre de 20 000 €. M. le Maire souligne que la majorité des communes avoisinantes ont mis en place un PLU à ce jour ou se sont inscrites dans cette démarche (sept communes sur neuf concernant notre Communauté de Communes).

A ce jour, le gouvernement souhaite dans ses axes prioritaires obliger les communautés de communes à regrouper au minimum 20 000 habitants à l'horizon 2017, c'est-à-dire en ce qui nous concerne le regroupement de quatre Communautés de Communes.

Par ailleurs la loi oblige les Communautés de Communes de plus de 10 000 habitants à engager une démarche d'élaboration de PLU intercommunal. A ce titre la Communauté de Communes vient de décider à l'unanimité d'adhérer au SCOT du grand Troyes (Syndicat de Cohérence Territoriale de la région Troyenne). Il est bien évident que le devenir de notre commune et de notre Communauté de Communes est directement lié au développement du Grand Troyes, principal berceau d'emploi. Compte tenu de ces éléments d'incertitude et de la complexité du dossier, le Conseil pense qu'il y a urgence à attendre que le gouvernement précise ses directives et se donne six mois pour décider des suites à donner à ce dossier.

11 – Bilan du 14 juillet et des manifestations locales.

Concernant les manifestations et plus particulièrement la fête du 14 juillet, les membres du conseil ont dépensé beaucoup d'énergie et la commune a engagé 1000 € pour les festivités.

Seulement 30 personnes ont participé au repas du citoyen organisé le dimanche midi et 50 personnes au feu d'artifice. Devant l'indifférence générale, M. Le Maire s'interroge désormais sur l'organisation de la manifestation du 14 juillet, car ces festivités paraissent ne plus correspondre à l'attente des Bucetons. Nous pourrions imaginer pour l'an prochain un regroupement avec les communes voisines pour organiser une kermesse et un feu d'artifice, mais pour l'instant nous décidons de rester sur un statu quo, sauf volonté affichée des citoyens à nous montrer que nous avons tort.

12 – Informations sur les travaux en cours (mairie, voirie, cimetière, association foncière, pompiers).

Les travaux à la mairie sont terminés. Il reste la deuxième tranche à finaliser (parking et toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite), à clore le dossier et à demander les subventions correspondantes avant le 31 octobre 2014.

Dossier voirie sécurité : Les travaux sont en cours d'exécution dans notre village et concernent l'implantation de trois coussins «berlinois », et de zones 30 km/ heure matérialisées. Par voie de

conséquence, les rues du Moulin, du Presbytère et des A.F.N. sont concernées par la limitation 30 km/ heure. Deux nouveaux panneaux indicateurs pour la mairie-église et le château ont été également posés.

Au cimetière, la procédure de relevage de 13 tombes va débiter. Un panneau d'affichage va être apposé au cimetière dans lequel toutes les informations seront affichées.

Petit à petit nous essaierons de « rénover » le cimetière, tout en conservant dans un « mini-musée » les tombes dont l'aspect architectural incite à ne pas les relever.

Un deuxième panneau sera installé à la mairie pour l'affichage des circulaires officielles. Il sera posé sur le mur à gauche en entrant.

Une réunion doit avoir lieu très prochainement pour mettre en place l'installation d'un nouveau corps de pompiers volontaires à Bucey. Il s'agit de former une équipe structurée pour être efficace et incluant des compétences diverses (interventions incendie, premiers secours aide à la personne, et opérations techniques.).

13 – Affouages 2014.

Pour l'hiver 2014/2015, des coupes vont être réalisées pour un montant de 7915 €. Le découpage sera fait en observant plus particulièrement deux règles importantes : les affouages doivent être réservés à la consommation personnelle de bois de chauffage, et non à une quelconque « réserve » de bois ou à l'objet d'un commerce. D'autre part, le nombre de parts sera volontairement limité afin de permettre à chacun d'avoir une quantité plus conséquente. Il est également rappelé aux affouagistes que, hormis la fourniture en bois de chauffage procurée par les coupes, celles-ci servent également à nettoyer la forêt, il est donc normal de laisser place nette une fois le travail terminé.

14 – Questions diverses.

La commission fleurissement/cérémonies s'est réunie afin de préparer les plantations d'automne et commence à réfléchir à la cérémonie du 11 Novembre et aux décorations de Noël.

Le lavoir, grâce au travail de notre conseiller Jacky Hancke, a été nettoyé et réparé de manière durable, évitant ainsi l'introduction perpétuelle de boues apportées par le ruisseau. Nous l'en remercions vivement.

Le Petit Journal de Bucey devrait paraître courant novembre, relatant les événements de la vie de notre commune.

La séance est levée à 13 h 00.